

COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

(Ligue des Echecs du Grand Est)

Agréé « Jeunesse et Sport » et « Conseil Départemental du Bas-Rhin »
Site internet : www.echecs67.com



Championnats individuels 67 Pupilles, Poussins et Petits Poussins

Règlement intérieur - Saison 2020-2021

Les championnats individuels 67 des pupilles, poussins et petits poussins sont organisés par le Comité des Echecs du Bas-Rhin (CEBR). Ils ont lieu le dimanche 03 octobre 2021 à Mundolsheim et sont qualificatifs pour les championnats de France à Agen (46).

La compétition se déroule à la :

Centre culturel

24 rue du Général Leclerc 67450 MUNDOLSHEIM

Article 1 – Participation

La participation aux championnats vaut acceptation du présent règlement.

Peuvent participer les joueurs nés en 2009 ou après. Ils doivent être licenciés A ou B dans un club bas-rhinois au plus tard la veille des championnats.

Les participants doivent être à l'heure au pointage. Les retardataires seront appariés à partir de la ronde 2.

Article 2 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88^{ème} congrès de la FIDE) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

La cadence est de 20 min + 3s/coup.

S'appliquent les règles en partie rapide.

Le 3^{er} coup illégal achevé perd la partie (R03 - 2.2.2. Article 7.5.5 adapté). Les deux premiers coups devront être signalés à l'arbitre.

S'appliquent la règle A.4 en partie rapide et la directive III.5 des parties sans incrément. Le 3^{ème} coup illégal perd la partie. Les deux premiers coups devront être signalés à l'arbitre.

Article 3 – Déroulement du tournoi

Les championnats 67 pupilles, poussins et petits poussins se déroulent en six tournois distincts, pour chaque catégorie en mixte ou féminin, sur 7 rondes à la cadence de 20min +3s/coup.

Dimanche 03 octobre 2021

Ronde 1 : 09h00

Ronde 2 : 10h00

Ronde 3 : 11h00

Ronde 4 : 13h30

Ronde 5 : 14h30

Ronde 6 : 15h30

Ronde 7 : 16h30

Les résultats seront homologués pour les classements ELO Rapide FIDE.

Pointage : **dimanche 03 octobre 2021, 08h15 à 08h45.**

Date limite d'inscription/confirmation de participation : **22 septembre 2021.**

Remise des prix : **dimanche 03 octobre 2021, 18h00.**

En cas d'impossibilité d'assurer 7 rondes de système suisse pour un tournoi, le Comité des Echecs du Bas-Rhin se réserve le droit de choisir un autre système d'appariement. Il sera affiché, ainsi que le système de classement, avant le début du tournoi.

Article 4 – Droits d'inscriptions et prix

Les droits d'inscription sont de **10€** par joueur.

Le règlement des droits d'inscription se fait directement auprès des clubs.

Coupes aux trois premiers de chaque catégorie.

Médaille remise à tous les participants présents à la remise des prix.

Article 5 – Qualifications et classement

Les parties seront comptabilisées comme suit :

1 point pour une partie gagnée

0,5 point pour une partie nulle

0 point pour une partie perdue ou un forfait

Le classement sera établi en fonction du nombre de points avec départage informatique au Buchholz tronqué et au Buchholz dans cet ordre respectivement.

Pour chaque catégorie, seront **qualifiés** le nombre de joueurs ci-dessous **pour les championnats de France** qui se dérouleront **à Agen (46) du 24 au 31 octobre 2021 pour les pupilles et du 27 au 31 pour les poussins et petits poussins.**

Petits poussins mixtes : 9

Poussins mixte : 7

Pupilles mixtes : 7

Petits poussins féminines : 4

Poussins féminines : 3

Pupillettes : 6

Plus les qualifiés d'office aux championnats de France, ci-dessous.

En catégorie pupilles : - .

En catégorie poussins : MULLER-MOINGT Bastien (M), RAMAZANOV Deniz (M), GE Charlène (F).

En catégorie petits poussins : - .

Les championnats du Bas-Rhin délivrent le titre de champion du Bas-Rhin et sont exceptionnellement directement qualificatifs pour les championnats de France, sans autre étape.

Article 6 – Discipline

Les participants disposent d'un délai de 20 minutes à partir du début de la ronde pour se présenter devant l'échiquier, sous peine de perte par forfait.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

L'usage du téléphone portable ou de tout autre moyen électronique de communication est totalement proscrit dans la salle de jeu. Tout son émis par un téléphone et/ou autre moyen électronique de communication (sonnerie, alarme, ou vibreur), entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Toute discussion et toute lecture suspecte est interdite.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre et un joueur au trait ne peut quitter l'espace de jeu ; l'espace de jeu est défini comme étant la salle de jeu et l'aire de jeu est constituée de la salle de jeu, de la buvette, salle d'analyse, toilettes et terrasses jouxtant la salle de jeu. Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'organisateur. Il est interdit dans la salle de jeu de fumer, consommer de l'alcool, de manger, de parler, d'analyser, etc. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 7 – Lutte contre le dopage

En application des décrets 2001-35 et 36 de la loi Buffet, les participants à cette compétition sont susceptibles de subir un contrôle antidopage.

Article 8 - Arbitrage

L'arbitre principal sera M. Roland REEB (Arbitre Fédéral Elite 1).

L'organisateur,
Comité des Echecs du Bas-Rhin

L'arbitre principal,
Roland REEB